

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COOPÉRATIVE D'ALLARDVILLE LTÉE	Numéro de permis 2013177	Date d'inspection Le 22 octobre 2019	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative d'Allardville		Numéro de téléphone (506) 725-2072	
Adresse 4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	02 mars 2020	
Commentaires :			

Commentaires généraux
Le ratio fut respecté durant la visite. L'aire de jeu intérieure offre aux enfants un variétés de jouets et de jeux qui est au niveau des enfants et qui est appoprié pour le niveau d'âge des enfants. Deux employées seront inscrites à la formation en ligne, l'une d'entre elle fera le curriculum éducatif et la seconde l'introduction à la petite enfance ainsi que le curriculum éducatif. Les dossiers des enfants ainsi que ceux de employées ont la documentation requise selon la loi des services à la petite enfance. Une révision du guide de parent a été fait avec la directrice, je lui ai montré l'annexe 20 du manuel de l'exploitant. Le guide est tout de même complet, une recommandation a été fait d'ajouter plus de détails sur les sorties extérieures. Nous avons également eue une discussion au sujet des rapports des incidents, une explication de l'annexe15 a été donnée à la directrice.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 octobre 2019

Date

original signé par

Francine McGraw

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 octobre 2019

Date